



BRIANÇON

ARRÊTÉ DU MAIRE N° AG 2023.08.16/1084

Thème : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
Objet : Délégation de fonction consentie à Mme Élixa FAURE, 8^{ème} adjointe au Maire

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

- VU** le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L2122-07 et suivants, et L2122-14 ;
- VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;
- VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;
- VU** le courrier notifié le 03 août 2023 par lequel Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes notifie avoir accepté la démission de Mme Élixa FAURE.

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté N°AG 2023.01.24/076 portant délégation de fonction à Mme Élixa FAURE, est rapporté.

Article 2

La délégation de fonction consentie à Mme Élixa FAURE a pris fin à la date du 03 août 2023.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État dans le département, et à Monsieur le Comptable Public de Briançon, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville.

Fait à Briançon, le **22 AOUT 2023**

Publié le, **22 AOUT 2023**

Notifié le, **22 AOUT 2023**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire

Arnaud MURGIA

